

Formulaire de lancement d'alerte écrit

Instructions

Ce formulaire peut être utilisé par les :

- employés (y compris les stagiaires et les bénévoles)
- anciens employés (lorsque les informations sur les violations ont été acquises dans le cadre d'une relation de travail avec ING)
- candidats (lorsque des informations sur les manquements ont été obtenues lors du processus de recrutement ou d'autres négociations précontractuelles)
- (personnes travaillant sous la supervision et la direction de) contractants, sous-traitants, fournisseurs
- actionnaires et les membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance

d'ING Luxembourg et de ses filiales (ci-après « **nous** » ou « **ING** ») de signaler **confidentiellement**, en toute bonne foi, des informations ou soupçons raisonnables concernant des infractions réelles ou potentielles aux lois luxembourgeoises et/ou aux réglementations de l'UE d'application directe, qui se sont produites ou sont très susceptibles de se produire au sein d'ING, ainsi que des tentatives de dissimulation de telles violations (ci-après « **préoccupation(s)** » ou « **violations** »).

Veillez remplir ce formulaire et l'envoyer :

- par courriel à whistleblower@ing.lu, ou
- par courrier à ING Luxembourg SA, Attn. : Chief Compliance Officer - 26, Place de la Gare, L-2965 Luxembourg.

Après réception de votre rapport par ING, un accusé de réception vous sera envoyé dans les 7 jours via les coordonnées que vous devrez fournir dans la section 1 ci-dessous. Sur la base des informations fournies, la violation signalée fera l'objet d'une enquête. Souvent, des contacts de suivi sont nécessaires pour obtenir des précisions ou éclaircissements supplémentaires. Une mise à jour sur le suivi du signalement sera communiquée dans les trois mois suivant l'accusé de réception de ING. Nous prendrons le plus grand soin à protéger votre identité et la confidentialité de votre rapport, dans les limites définies par les lois et règlements applicables.

Veillez ne pas utiliser ce formulaire pour les plaintes des clients contre ING (veillez plutôt suivre le processus décrit [ici](#)).

1. Vos coordonnées

Prénom(s) :

Nom :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Êtes-vous actuellement employé chez ING Luxembourg (ou ses filiales) ? Oui Non

Si non, quel est votre statut ? Candidat Ancien employé (Employé d'un) fournisseur
 (Employé d'un) contractant ou sous-traitant Actionnaire
 Membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance

A quel moment souhaitez-vous être contacté ? Matin Après-Midi Je ne veux pas être contacté

Sous la supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), 283 route d'Arlon, L-2991 Luxembourg.

ING Luxembourg S.A.
 26, Place de la Gare - L-2965 Luxembourg
 R.C.S. Luxembourg B.6041 - T.V.A. LU 11082217 - BIC : CELLLULL
ing.lu



2. Détails de l'allégation

- Nature de l'allégation :**
- Discrimination
 - Harcèlement
 - Intimidation ou harcèlement sexuel
 - Brimades
 - Violence
 - Agression
 - Contrôles comptables ou questions d'audit
 - Criminalité financière
 - Fraude / Vol
 - Abus de marché / Délit d'initié
 - Violation de la confidentialité (des données)
 - Corruption
 - Conflits d'intérêts
 - Droit de la concurrence
 - Représailles
 - Vente abusive
 - Autre violation de la loi ou de la réglementation européenne pertinente

Avez-vous déjà discuté de vos préoccupations avec quelqu'un d'autre ? Oui Non

Si oui, avec qui ?

Quelles mesures ont été prises par la personne au courant de l'infraction ?

La direction d'ING est-elle au courant de la violation ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Quelqu'un a-t-il tenté de dissimuler cette violation ?

- Oui
- Non

Si oui, qui ?

Étiez-vous présent lorsque la violation s'est produite ?

- Oui
- Non

Y a-t-il une menace à votre sécurité personnelle, ou craignez-vous des représailles suite à ce signalement ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser qui peut riposter et pourquoi :

3. Détails sur l'auteur

Avez-vous des détails sur le ou les auteurs de la violation ?

- Oui
 Non

Auteur 1

Prénom(s) :

Nom :

Titre / poste :

Bureau / Agence :

Service :

Auteur 2

Prénom(s) :

Nom :

Titre / poste :

Bureau / Agence :

Service :

4. Détails sur le client/fournisseur

Y a-t-il des clients / fournisseurs impliqués ?

- Oui - client(s)
 Oui - fournisseur(s)
 Non

Nom de l'entité/société :

Numéro fournisseur/client dans la base de données d'ING :

5. Détails de la violation

Dans quelle ville/agence l'incident s'est-il produit ?

Dans quel(le) département / division / équipe l'infraction a-t-elle eu lieu ?

Date ou période approximative à laquelle la violation a eu lieu ou aura lieu dans le futur :

Heure à laquelle la violation a eu lieu / aura lieu?

La violation est-elle en cours ?

- Oui
- Non

Décrivez la violation de la manière la plus détaillée possible :

Êtes-vous en possession de preuves ou de documents à l'appui que vous aimeriez ajouter à ce signalement ?

- Oui
- Non

Si oui, comment souhaitez-vous nous fournir ces documents ?

- Par courriel (whistleblower@ing.lu)
- Par courrier (ING Luxembourg SA, À l'attention de :
Chief Compliance Officer - 26, Place de la Gare, L-2965 Luxembourg)

Comment l'infraction a-t-elle été identifiée ?

6. Renseignements sur les témoins potentiels

Souhaitez-vous déclarer tout témoin lié à la violation ?

- Oui
- Non

Prénom(s) :

Nom :

Titre / poste :

Bureau / succursale :

Département :

Société :



7. Déclaration

En soumettant ce signalement :

1. Vous confirmez que les informations ci-dessus sont signalées de bonne foi et sont vraies et correctes au meilleur de votre connaissance. Conformément à la législation locale applicable, en particulier la Loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, l'auteur d'un signalement qui a sciemment signalé de fausses informations pourra se voir infliger une peine d'emprisonnement de huit jours à trois mois de prison et une amende de 1.500 euros à 50.000 euros et sa responsabilité civile pourra être engagée. S'il est employé par ING, un Whistleblower qui n'a pas agi de bonne foi en signalant sciemment de fausses informations peut également faire l'objet de mesures disciplinaires.
2. Vous comprenez que votre identité ne sera divulguée sans votre consentement exprès à toute personne autre que les membres du personnel autorisés compétents pour recevoir des signalements ou pour en assurer le suivi. Toutefois, par dérogation, votre identité et toute autre information relative à votre signalement peuvent être divulguées lorsqu'il s'agit d'une obligation nécessaire et proportionnée imposée par la loi modifiée du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias ou le droit de l'Union Européenne dans le cadre d'enquêtes menées par des autorités nationales ou dans le cadre de procédures judiciaires, notamment en vue de sauvegarder les droits de la défense des auteurs/personne(s) concernée(s) par votre signalement. Dans ce cas, vous serez informé par l'autorité compétente avant que votre identité ne soit divulguée, à moins qu'une telle information ne risque de compromettre les enquêtes ou les procédures judiciaires concernées.
3. Vous comprenez que l'envoi d'un signalement totalement anonyme empêchera ING de vous fournir un accusé de réception dans les 7 jours et un retour d'information dans les 3 mois.
4. Vous comprenez que vous bénéficierez d'une protection contre toute forme de représailles, y compris les menaces et les tentatives de représailles pouvant survenir en rapport avec votre signalement soumis de bonne foi, conformément à la législation locale applicable.
5. Vous comprenez que la soumission de ce signalement ne vous empêche pas de signaler la violation également aux canaux de signalement externes gérés par les autorités nationales compétentes.

Date et lieu : _____

8. Protection des données

Vous êtes informé que les données personnelles collectées par ING via ce formulaire (ci-après les « données personnelles ») seront traitées en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD ») avec la Déclaration de confidentialité qui vous est applicable en fonction de votre relation avec ING (employé, ancien employé, personne liée à un entrepreneur, fournisseur, etc.). La Déclaration de confidentialité correspondante est disponible sur le site Internet www.ing.lu ou sur notre intranet (ci-après la « Déclaration de confidentialité »). Nous utiliserons les données personnelles soit pour nous conformer aux obligations légales et aux exigences réglementaires notamment la Loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, ou sur la base de votre consentement comme prévu par la loi susmentionnée.

Vous disposez d'un certain nombre de droits en relation avec les données personnelles, y compris un droit d'accès, de rectification et, le cas échéant, de blocage de vos données personnelles, qui peuvent être exercés conformément à la déclaration de confidentialité correspondante.